

La patiente mineure doit être accompagnée tout au long de son parcours par un parent et/ou un.e majeur.e de son choix

IVGM en cabinet de ville

- Grossesse < 7 SA
- Domicile < 1h de l'Etablissement de Santé référent

L'IVG médicamenteuse en ville nécessite une programmation rapide et un soutien des patientes dans leur parcours, compte tenu des délais courts de prise en charge.



Étape 1 et 2 dans le même temps par PS agréé si entretien non nécessaire

1 Consultation préalable à l'IVG par PS* au choix de la patiente

- Informer sur l'IVG (méthodes, lieux réalisation, risques et effets secondaires) + remise **dossier-guide IVG**.
- Proposer systématiquement l'**entretien psychosocial** (obligatoire si mineure, facultatif si majeure) + dépistage vulnérabilités et orientations éventuelles.
- Prescrire un **bilan pré IVG «cotation FPB»** (dosage hCG, groupe Rhésus si absence de carte de groupe, ± RAI) ± prescrire Rhophylac® 200µg si rhésus négatif.
- Prescrire ou réaliser l'**échographie pré IVG «cotation IC ou IVE»**.
- Proposer un dépistage IST selon recommandations.
- Proposer FCV* selon recommandations.
- Informer et prescrire une **contraception** post IVG.
- Si la patiente est porteuse d'un DIU, retirer celui-ci lors de la consultation préalable ou lors de la 2^{ème} consultation.

Si PS* non agréé, orienter vers un PS agréé ou ES/Centre d'orthogénie selon les indications

Remettre une **attestation de consultation** préalable à l'IVG

ENTRETIEN PSYCHOSOCIAL
proposé aux adultes, obligatoire pour les mineures
(CPEF, Association Planning Familial 974, ES agréé)

**DÉLAI DE RÉFLEXION 48H
SI ENTRETIEN RÉALISÉ**

3 MISOPROSTOL 400µg prescription par PS agréé pour IVGM

À domicile, la patiente suit le protocole suivant :

- Prise de paracétamol et d'antiémétique, 30 min avant la prise du MISOPROSTOL.
- Prise du **MISOPROSTOL 400µg** (Gymiso® ou MisoOne®).
- Renouvellement du traitement antalgique si besoin (selon recommandations du PS).
- Possibilité de débiter la contraception hormonale le jour même.

À DOMICILE,
36 - 48H APRÈS
LA PRISE
DU MIFEPRISTONE

AU CABINET DU PS AGRÉÉ
AVEC LES RÉSULTATS
ÉCHOGRAPHIQUES OU
BIOLOGIQUES

Échographie ou dosage d'hCG
14-21 jours après la prise du MISOPROSTOL

2 MIFEPRISTONE 200mg uniquement par PS agréé pour IVGM de ville

Cotations FHV + FHM

- Etablir le calendrier de l'IVG.
- Recueillir l'attestation de **consentement éclairé** et **signé** par la patiente ; si mineure, consentement du représentant légal ou majeur accompagnant avec copie de sa pièce d'identité.
- **Prise du MIFEPRISTONE 200mg** (Mifégyne®) voie orale par la patiente en présence du PS ± administration Rhophylac® 200µg si rhésus négatif.
- Prescrire - des antalgiques (Paracétamol, Ibuprofène)
- des antiémétiques
- une échographie post IVG « **cotation IVE** » ou dosage sérique hCG « **cotation FUB** »
- une méthode contraceptive post IVG
- Donner le **MISOPROSTOL 400µg** (Gymiso® ou MisoOne®) / à prendre à domicile.
- Remettre une **fiche de liaison** avec coordonnées de l'ES référent.
- Expliquer et remettre une fiche d'info sur les suites de l'IVG (dépliant « les suites de l'IVG »).
- Informer la nécessité d'une visite de contrôle (incluse dans le forfait).

4 Consultation de contrôle

Cotations IC + IVE (si échographie réalisée pendant la consultation)

- Évaluation de l'efficacité de l'IVG et de son vécu.
- Réévaluation ou actualisation de la contraception post IVG.
- Mise à jour de la fiche de liaison.

■ **code acte / lettre clé forfait IVG en cabinet de ville (voir fiche forfait IVG)**

• PS : Professionnel de Santé • FCV : Frottis Cervico-Vaginal
• ES : Etablissement de Santé • IST : Infections Sexuellement Transmissibles

La patiente mineure doit être accompagnée tout au long de son parcours par un parent ou/et un.e majeur.e de son choix

IVGM en cabinet de ville

- Grossesse < 7 SA
- Domicile < 1h de l'Établissement de Santé référent

L'IVG médicamenteuse en ville nécessite une programmation rapide et un soutien des patientes dans leur parcours, compte tenu des délais courts de prise en charge.

Étape 1 et 2 dans le même temps par PS agréé si entretien non nécessaire

1.

Consultation préalable à l'IVG
par PS* au choix de la patiente

- Informer sur l'IVG (méthodes, lieux de réalisation, risques et effets secondaires). + remise **dossier-guide IVG**.
- Proposer systématiquement l'**entretien psychosocial** (**obligatoire si mineure**, facultatif si majeure) + dépistage vulnérabilités et orientations éventuelles.
- Prescrire un **bilan pré IVG «cotation FPB»** (dosage hCG, groupe Rhésus si absence de carte de groupe, ± RAI) ± prescrire Rhophylac® 200µg si rhésus négatif.
- Prescrire ou réaliser l'**échographie pré IVG «cotation IC ou IVE»**.
- Proposer un dépistage IST selon recommandations.
- Proposer FCV* selon recommandations.
- Informer et prescrire une **contraception** post IVG.
- Si la patiente est porteuse d'un DIU, retirer celui-ci lors de la consultation préalable ou lors de la 2^{ème} consultation.

Si PS* non agréé, orienter vers un PS agréé ou ES/Centre d'orthogénie selon les indications

Remettre une **attestation de consultation** préalable à l'IVG

ENTRETIEN PSYCHOSOCIAL

proposé aux adultes, obligatoire pour les mineures
(CPEF, Association Planning Familial 974, ES agréé)

2.

MIFEPRISTONE 200mg
prescription par PS agréé pour IVGM

Cotations FHV + FHM

↓
DÉLAI DE RÉFLEXION 48H
SI ENTRETIEN RÉALISÉ

- Etablir le calendrier de l'IVG
- Recueillir l'attestation de **consentement éclairé** et **signé** par la patiente ; si mineure, consentement du représentant légal ou majeur accompagnant avec copie de sa pièce d'identité.
- **Prise du MIFEPRISTONE 200mg** (Mifégyne®) voie orale par la patiente en présence du PS ± administration du Rhophylac® 200µg si rhésus négatif.
- Prescrire - des antalgiques (Paracétamol, Ibuprofène)
 - des antiémétiques
 - une échographie post IVG «cotation IVE» ou un dosage sérique hCG «cotation FUB»
 - une méthode de contraceptive post IVG
- Donner le MISOPROSTOL 400µg (Gymiso® ou MisoOne®) / à prendre à domicile.
- Remettre une **fiche de liaison** avec les coordonnées de l'ES référent.
- Expliquer et remettre une fiche d'info sur les suites de l'IVG (dépliant «les suites de l'IVG»)
- Informer la nécessité d'une visite de contrôle (incluse dans le forfait).

La patiente mineure doit être accompagnée tout au long de son parcours par un parent ou/et un.e majeur.e de son choix

IVGM en cabinet de ville

- Grossesse < 7 SA
- Domicile < 1h de l'Établissement de Santé référent

3.

MISOPROSTOL 400µg
prescription par PS agréé pour IVGM

À DOMICILE,
36 - 48H APRÈS LA PRISE
DU MIFEPRISTONE

A domicile, la patiente suit le protocole suivant :

- Prise de paracétamol et d'antiémétique, 30 min avant la prise du MISOPROSTOL.
- Prise du **MISOPROSTOL 400µg** (Gymiso® ou MisoOne®).
- Renouvellement du traitement antalgique si besoin (selon recommandations du PS).
- Possibilité de débiter la contraception hormonale le jour même.

Échographie ou dosage d'hCG
14-21 jours après la prise du MISOPROSTOL

4.

Consultation de contrôle

Cotations IC + IVE
(si échographie réalisée pendant la consultation)

AU CABINET DU PS AGRÉÉ,
AVEC LES RÉSULTATS
ECHOGRAPHIQUES OU
BIOLOGIQUES

- Évaluation de l'efficacité de l'IVG et de son vécu.
- Réévaluation ou actualisation de la contraception post IVG.
- Mise à jour de la fiche de liaison.

■ code acte / lettre clé forfait IVG en cabinet de ville (voir fiche forfait IVG)

- PS : Professionnel de Santé
- ES : Établissement de Santé
- FCV : Frottis Cervico-Vaginal
- IST : Infections Sexuellement Transmissibles